

ÉDUCATION ET VIE DE L'ÉCOLE

Le guide



3 > 11 ANS



33
LES PONTS-DE-CÉ

lespontsdece.fr

LA SCOLARITÉ ÉCOLES PUBLIQUES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES

INSCRIPTION SCOLAIRE

CONTACT

02 41 79 74 92
education@ville-lespontsdece.fr

QUAND ?

- **À partir de la mi-janvier**, pour les familles résidant sur la commune et dont les enfants atteignent 3 ans dans l'année civile en cours.
- **En cours d'année**, pour les familles arrivant sur la commune des Ponts-de-Cé en cours d'année.

COMMENT ?

Pour une première inscription, merci de :

- **Compléter le formulaire d'inscription** sur l'Espace citoyens de la ville (rubrique : Vos démarches en ligne / Education / Première inscription scolaire) accompagné des pièces justificatives

OU

- **Télécharger et compléter le dossier** (rubrique : Infos pratiques / Inscriptions scolaires / Inscriptions). Le dossier sera à retourner accompagné des pièces justificatives soit par mail ou au service éducation

OU

- **Retirer le dossier d'inscription scolaire** (version papier) au service éducation

Le service éducation vous indiquera l'école de rattachement selon votre adresse de résidence sur la commune.

OÙ ?

Sur l'Espace citoyens de la ville (www.lespontsdece.fr) dans la rubrique " Vos démarches en ligne " ou au service éducation à la mairie.

Écoles publiques

> Groupe scolaire Raymond-Renard

7 rue Charles-de-Gaulle

02 41 44 61 70

ce.0491852x@ac-nantes.fr

> Groupe scolaire André-Malraux

46 avenue du 8 mai

09 60 15 58 56

ce.0492229g@ac-nantes.fr

> Groupe scolaire Jacques-Prévert

1 rue Jacques-Prévert

09 66 43 60 64

ce.0490280n@ac-nantes.fr

> Groupe scolaire Raoul-Corbin

7 rue de la Vicomté

09 63 22 19 82

ce.0491878a@ac-nantes.fr

RESTAURATION SCOLAIRE

CONTACT

02 41 79 72 79
restauration@ville-lespontsdece.fr

Les repas des écoles publiques
André-Malraux, Raymond-Renard,

Jacques-Prévert et Raoul-Corbin sont confectionnés par Papillote
et Compagnie.

Les repas sont acheminés en liaison froide vers les restaurant scolaires
et remis en température sur place par les agents municipaux,
avec un service en self pour les primaires et à table pour les maternelles.

Les menus sont consultables sur l'Espace Citoyens (rubrique : Infos pratiques/
restauration scolaire/Menus restauration collective " Papillote et Compagnie ").

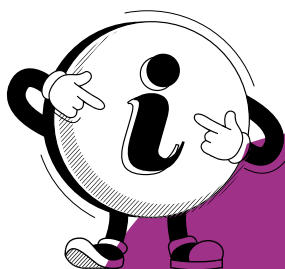
Les familles doivent procéder à la réservation des repas :

> sur leur Espace citoyens (rubrique : Ma famille / Réserver – Annuler)

> ou par mail

> ou par téléphone

en respectant les délais consultables sur l'Espace citoyens de la ville
(rubrique : Infos pratiques / Restauration scolaire / Inscriptions).



INFOS

Au cours de l'année scolaire,
les familles ont la possibilité
de modifier ou d'annuler
leurs réservations de repas
sur leur Espace citoyens.



LES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES (APS)

Les accueils fonctionnent toute l'année scolaire et sont organisés dans toutes les écoles publiques de la Ville. Ils sont ouverts matin et soir pour les enfants scolarisés de la petite section au CM2. C'est un service payant sur tous les créneaux (voir tableau organisation d'une semaine type).

INSCRIPTION

Pour une première scolarisation : inscription à renseigner sur le formulaire première demande d'inscription scolaire.

Votre enfant est déjà scolarisé dans une école publique : inscription périscolaire à renouveler à chaque nouvelle rentrée scolaire au mois de juin lors de la mise en ligne du formulaire de réinscription sur votre Espace citoyens.

HORAIRES PÉRISCOLAIRES

Matin : de 7h30 jusqu'au début de la classe à 8h30
(accueil jusqu'à 8h20)

Soir : après les TAP les lundis, mardis et jeudis de 16h30 à 18h30

Les mercredis : de 11h30 à 12h30

Les vendredis : de 15h30 à 18h30

- > Si votre enfant est en maternelle, il peut être accueilli après les TAP jusqu'à 18h30 les lundis, mardis et jeudis, et à partir de 15h30 les vendredis
- > Si votre enfant est en élémentaire, il peut, à la fin de l'étude surveillée, être accueilli à l'accueil périscolaire de 17h30 à 18h30 ou le vendredi de 16h30 à 18h30.

UNE ÉTUDE SURVEILLÉE

Elle est proposée le soir pour les élèves des classes élémentaires à partir du CP. Les lundis, mardis et jeudis de 16h30 à 17h30, et les vendredis de 15h30 à 16h30 : temps récréatif puis accueil en classe pour réaliser les leçons sous la surveillance d'un animateur.

Les accueils périscolaires

- > **École André-Malraux**
Responsable : 07 84 34 46 49
et Adjointe : 06 20 94 70 90
- > **École Jacques-Prévert**
Responsable : 07 84 34 35 90
- > **École Raymond-Renard**
Responsable : 06 30 34 75 77
- > **École Raoul-Corbin**
Responsable : 07 84 34 25 75

LES TAP : TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

QUOI ?

Les TAP sont des temps à vocation ludique reposant sur la découverte et l'initiation à des activités.

OÙ ?

Dans chacune des écoles ou, le cas échéant, à proximité immédiate (plaine de jeux, salle de quartier...)

QUAND ?

Les lundis, mardis et jeudis des semaines scolaires, de 15h30 à 16h30.

AVEC QUI ?

Un responsable par école, des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM), des animateurs et des professionnels dans les domaines sportifs et culturels.

VOUS AVEZ LE CHOIX



À 15H30

Vous récupérez vos enfants après la classe, à 15h30 auprès des enseignants

OU

Vous inscrivez votre enfant aux activités périscolaires (TAP) gratuites

Par souci de cohérence pédagogique, il est nécessaire que l'enfant soit présent et assidu aux TAP.

À 16H30

Vous récupérez votre enfant à 16h30, auprès des encadrants

OU

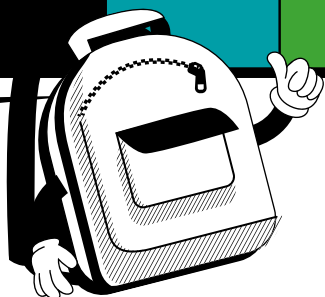
Votre enfant reste à l'accueil périscolaire ou en étude

Entre 16h30 et 18h30, votre enfant sera en accueil périscolaire payant à partir de 16h30, encadré par les animateurs de la collectivité.



Organisation d'une semaine type

	7h30	8h30	12h
LUNDI	APS	CLASSE	PAUSE MÉP
MARDI	APS	CLASSE	PAUSE MÉP
MERCREDI	APS	CLASSE	11h30 APS 12h30
JEUDI	APS	CLASSE	PAUSE MÉP
VENDREDI	APS	CLASSE	PAUSE MÉP



APS

Accueils périscolaires



TAP

Temps d'activités périscolaires

CONTACT

ACCUEIL POLE ÉDUCATION ET VIE DE L'ÉCOLE

Service aux familles

Hôtel de Ville

7 rue Charles-de-Gaulle

02 41 79 74 92

HORAIRES



Lundi - mercredi
jeudi et vendredi :
de 9h à 12h30
et de 13h30 à 17h30
Mardi :
de 10h30 à 12h30
et de 13h30 à 17h30



ESPACE CITOYENS



Accès à vos démarches
en ligne

